



## **DECLARATION LIMINAIRE SNEP FSU CR UNSS DU MARDI 11 OCTOBRE 2022**

Le cadre sanitaire de cette rentrée nous place en niveau « socle » selon le protocole de l'EN, le Sport Scolaire peut donc reprendre normalement. Ceci est une très bonne nouvelle pour les AS, les collègues et les élèves. Toutes les APSA et toutes les rencontres sont autorisées et ce sans aucune restriction. Par-là même, le coût du contrat licences revient également à la normale. Dommage que les tarifs « aide covid » soient finis car bcp d'AS ont souffert financièrement et physiquement notamment en LPRO...

### **Pour autant des difficultés nous attendent :**

- L'explosion du coût des transports et la pénurie de chauffeurs de bus
- D'éventuelles fermetures de piscines du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et des risques de pénurie.

Pour beaucoup d'élèves l'association sportive est le seul lieu d'accès à une pratique sportive type « club » surtout en REP +, LP de quartier ou en zone rurale...

Malgré des annonces, sur les bienfaits des pratiques physiques et du sport et le rôle primordial de l'Ecole dans cet objectif, sur une revalorisation « historique » du métier d'enseignant·e, le ministère de Mr Ndiaye s'inscrit dans la parfaite continuité de celui de Mr Blanquer : aucun recrutement de titulaires supplémentaires n'a été réalisé, c'est autant d'animateurs d'AS manquant pour permettre aux élèves d'accéder à une offre variée d'activité, pour multiplier les rencontres inter-établissement, pour assurer la pérennité et la qualité du sport scolaire.

Le SNEP-FSU porte pour sa part une toute autre ambition pour l'EPS et le Sport Scolaire...

Nous tenons à signaler qu'une fois de plus nous avons du intervenir à la rentrée pour que le forfait d'AS soit présent dans chaque service des collègues, titulaires ou contractuels, à temps plein ou à temps partiel. Les couplages de BMP pour la plupart n'ont pas été faits en intégrant le forfait ce qui pose problème à la rentrée aux collègues, aux chefs d'établissements et aux services de la dipe. Malgré nos alertes depuis plusieurs années cela n'est toujours pas anticipé.

Nous tenons ici à dénoncer le dispositif expérimental de « 2h de sport de plus au collège » sur le temps périscolaire annoncé dans la lettre de rentrée sans aucune concertation.

Après l'accompagnement éducatif, le sport l'après-midi, le plan mercredi ou le 2S2C, ces 2h de sport au collège sont une attaque de plus contre le sport scolaire. En effet ce dispositif entrera en concurrence directe avec l'AS, renforcera les inégalités territoriales, et impactera les emplois du temps et l'organisation du temps scolaire.

Le SNEP-FSU rappelle :

- sa revendication de 4 heures d'EPS pour toutes et tous, seul temps de pratique obligatoire
- qu'il existe déjà un temps, celui de l'association sportive le mercredi après-midi, accessible à toutes et tous les élèves volontaires, et qu'en lycée ce temps-là n'est même plus respecté,
- que ce dispositif, compte tenu des spécificités territoriales (équipements sportifs, offre associative ou fédérale), renforcera les inégalités existantes,
- qu'il entre en concurrence sur l'utilisation des installations sportives pour l'EPS comme pour le sport scolaire et dégradera donc les conditions de pratique et d'apprentissage des élèves.
- que nous ne connaissons pas à l'heure actuelle son mode de financement.

Le SNEP-FSU appelle au refus de ce dispositif, et continuera à militer pour augmenter les horaires obligatoires d'EPS à 4h de la maternelle à la terminale et à faciliter les conditions d'organisation du sport scolaire.

Avant toute chose, il y a urgence à améliorer l'accès à la pratique d'une activité physique pour tous les élèves dans le cadre du sport scolaire avec un emploi du temps leur permettant d'y participer : pour cela il est nécessaire que le mercredi après midi soit libéré comme précisé dans la note de service du 21 Mars 2016 : *« la libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions*

*organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. »*

Enfin nous profitons de ce CR UNSS pour vous alerter, Monsieur le Recteur, sur la nécessité de renforcer les services départementaux par le recrutement de cadres supplémentaires.

La surcharge de travail qui repose sur les épaules des 2 cadres UNSS des Bouches du Rhône, mais aussi dans le 84, a eu des conséquences sur leur état de santé. Nous vous demandons donc d'intervenir auprès des instances afin qu'une solution soit trouvée pour renforcer ces services de manière provisoire cette année puis de manière pérenne dès la rentrée prochaine.